

Compte rendu de la réunion : du conseil municipal en date du 25/04/2025

Séance ouverte : 19H03

Président de séance : Monsieur le Maire, Jean-François HOURDEAU

<u>Présents</u>	Maire : Jean-François HOURDEAU Adjoints : Florian FINET, Aurélie BENEDET, Conseiller : Catherine BARKOVIC, Caroline GOREZ, Pierre LEGRAIN, Marie Christine MONTUELLE, Valentin NAMUR, Bérengère VINCENT, Stéphane NICOLE, July POMMEROLE
<u>Procurations :</u>	Mohammed YAHIAOUI a donné procuration à Jean-François HOURDEAU ; Lucie VERSPIEREN a donné procuration à July POMMEROLE ; Corinne CRUNELLE a donné procuration à Pierre LEGRAIN
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	Jean François DUSART
<u>Absents</u>	

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

Le conseil donne son accord à l'unanimité

La secrétaire de séance procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du CM du 31 mars 2025
- Délibération vidéo protection
- Subvention aux associations
- Achat de tables mange et tarification
- Informations et questions diverses

1. Approbation du compte rendu du CM du 31 mars 2025 : Jean-François HOURDEAU

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant le compte rendu du CM du 31 mars 2025.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

2. Délibération vidéo protection : Jean-François HOURDEAU et Florian FINET

Monsieur le Maire et Monsieur FINET présentent le projet de vidéoprotection et le chiffrage des différentes entreprises.

Pour rappel, les caméras seront situées à : l'entrée du village (caméra 360° + lecture de plaques), en bas de la trinquette (avec lecture de plaques), en haut de la trinquette au château d'eau (caméra 360°), à la rue de Chorette entrée et sortie (à voir avec la commune de Lecelles pour un partage des caméras), au niveau de l'école, rue du mortier (façade avant), et enfin au niveau de l'entrée, aire de jeux et de la halle.

Plusieurs devis comparatifs ont été demandés :

- Par la société Avprotect qui a réalisé l'étude pour la porte du Hainaut :
102 000€ + 6 200€ (pour la maintenance et de manière annuelle)
Soit sur 10 ans en incluant la maintenance : 165 000€
- Par la société SOFRATEL :
60 871€ TTC + pas d'information sur la maintenance
Pas d'information sur le tarif sur 10 ans
- Par la société AVICA LONGELIN
60 386€ + 1 500€ (maintenance/annuelle)
Tous les 7 ans : 7000€ de la batterie
Soit sur 10 ans en incluant la maintenance : 82 000€

Cependant, aucune réponse n'a été donnée concernant la rue de Chorette. Ils ne garantissent pas le fonctionnement pour ces deux points.

- **Par la société HAINAUT ELEC :**

48 836€40 avec 1 an de contrat de maintenance + 9 ans de contrat de maintenance à 3 938€80 soit sur 10ans
88 124€40

56 700€ avec 3 ans de contrat de maintenance + 7 ans de contrat de maintenance à 3 938€80 soit sur 10 ans :
88 201€60

64 696€80 avec 5 ans de contrat de maintenance + 5 ans de contrat de maintenance à 3 938€80 soit sur 10
ans : 84 340€80

84 542€40 avec 10 ans de contrat de maintenance. Cette option nous permet de solliciter une subvention sur le montant total alors que pour les autres offres, nous ne pouvons prendre en compte uniquement l'engagement initial.

Arrivée de Pierre LEGRAIN à 19h15.

La dernière entreprise, HAINAUT ELEC est la plus offrant et répond le plus à nos demandes.

Elle évoque la possibilité d'installer des sécurités aux entrées des bâtiments communaux au coût de 48 000 €.

Nous avons la possibilité de solliciter une subvention de 30% jusqu'à 90 000€ Ht auprès de la région et aussi du fond de concours et potentiellement du FIPD.

Le conseil penche sur l'entreprise HAINAUT ELEC.

Cependant, l'installation d'un système de vidéoprotection ayant un impact sur les affaires de la commune, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

C'est ainsi, que le conseil municipal délibère sur :

- le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le maire à préparer les demandes de subvention ;
- d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection aux emplacements précités auprès de Monsieur le préfet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéoprotection.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

3. Subvention aux associations : Florian FINET

Monsieur FINET informe le conseil des demandes de subventions suivantes :

- **Ecole par l'intermédiaire de l'OCCE :**

Monsieur le Directeur a formulé une demande de subvention afin que la Municipalité participe aux financements de la partie bus de la sortie scolaire qui va avoir lieu le 22 mai 2025 à ARRAS CITE NATURE.

- **Demande de l'association Sport et Loisirs**
- **Demande de l'association New Team**
- **Demande de l'association EIMME**

L'assemblée générale de l'association n'étant pas encore passée, la décision sera prise ultérieurement.

- **Demande de l'association Mauldvoix :**
- **Demande de l'association Anciens Combattants**
- **Demande de l'association la conservatrice**
- **Demande de l'association Bataille de l'Escaut**

Leur projet est un circuit de la bataille de l'Escaut. L'association veut aussi créer une vitrine, placer des figurines et des planches.

Après étude de celles-ci, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur la répartition des montants alloués à chacune comme suit :

- La conservatrice : 200.00 €
- Ecole par l'intermédiaire de l'OCCE : 600.00 €
- Sport et loisirs : 1000.00 €
- New Team : 600.00 €
- Mauld'voix : 1000 €
- Les anciens combattants : 500.00 €
- Le musée de la Bataille de l'Escaut : 350.00 €

Monsieur Finet Florian ne prend pas part au vote concernant le montant alloué à l'association des anciens combattants.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

4. Achat de tables mange et tarification :

Monsieur le Maire propose au conseil l'acquisition de tables mange debout qui pourront être utilisées par la municipalité, les associations et mise à la location comme les autres tables et chaises aux Mauldois et personnes qui louent la salle des fêtes.

Devis :

6 achetées/ 4 offertes : 655€20

10 achetées / 10 offertes : 1 092 €

Un chariot pour stocker les tables 342€

20 housses dont 4 gratuites : 288€

Le conseil valide l'achats de 20 tables mange debout + charriot + housses.

Monsieur le Maire propose ensuite au conseil municipal de délibérer sur une tarification comme suit :

- Table mange debout : **2.00 €**
- Nappe : **2.00 €**
- Livraison : **20 €** (tarif non facturé en cas de retrait en Mairie)
- En cas de dégradation ou non nettoyée : **50 € la table et 10€ la nappe**

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

5. Informations et questions diverses :

➤ Site Internet :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une présentation a été faite ce jeudi. Le site est bien avancé, il va être testé avant d'être mise en ligne courant du mois de mai.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il proposera au conseil une gratification du jeune stagiaire à l'issue de la mise en ligne lors d'un prochain conseil.

➤ Projet centre

Il est présenté au conseil le projet de sortie lors du centre aéré de juillet : elle se déroulerait au parc d'attraction Disney.

Les tarifs sont les suivants par enfant : 1600€ de bus, 75€ pour les 3-11 ans, 82€ pour les 11-17 ans.

En fonction des places restantes, il sera proposé aux adolescents ou mauldois de pouvoir participer à la sortie.

A savoir, que la commune prendrait à sa charge le bus et que chaque personne achètera son billet à titre individuel.

Fin de la séance : 20h35